

**MAIRIE DE BEVONS**

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 09/2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames DESCHASEAUX Marie, DESPREZ Brigitte, NINANNE Margot, RAMOS Nancy, STUTZINGER Tabatha, Messieurs DA PRATO Joël, HISLEN Vincent, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Convocation et affichage : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Nancy

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

**OBJET : DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Conseillers Municipaux de déterminer librement le nombre des Adjoint au Maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de BEVONS est de onze, le nombre des Adjoint au Maire ne peut dépasser trois.

Monsieur le Maire propose de créer TROIS postes d'Adjoint au Maire.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide de créer TROIS postes d'Adjoint au Maire ;**
- **Charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces Adjoint au Maire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mars 2026,

Le Maire,

**Marc HUSER**



La secrétaire  
Nancy RAMOS